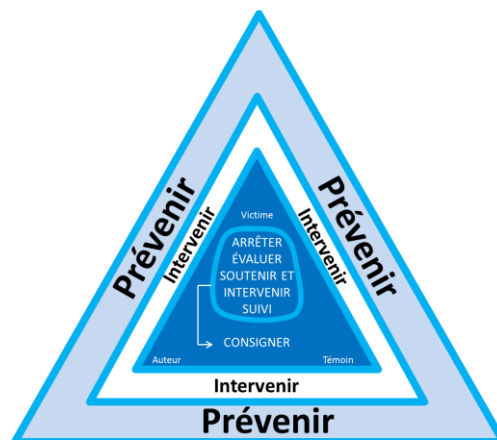


PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2017-2018



Membres du comité : Chantale Bouchard, directrice
Geneviève Perron, éducatrice spécialisée
Patrick Boucher, éducateur physique
Esther Gilbert, enseignante
Colette Fournier, technicienne en service de garde

Personnes responsables de coordonner le plan de lutte : Chantale Bouchard, directrice
Geneviève Perron, éducatrice spécialisée

Ce document original a été approuvé par les membres du Conseil d'établissement à la séance du 9 novembre 2015 et reconduit le 19 mars 2018

NOTRE ENGAGEMENT

Nous nous engageons à unir nos efforts pour fournir un environnement respectueux et sécuritaire pour **tous les élèves** de l'école Les Sources.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à notre école. Elles ne sont pas tolérées également dans les autobus scolaires ou par l'intermédiaire des médias sociaux.

À l'école Les Sources, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Notre école encourage le signalement de tout incident lié à l'intimidation, la violence ou la menace.

Nous nous engageons à agir rapidement devant de telles situations. Nous souhaitons que chaque élève de notre école soit traité et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.

Tout signalement et toute plainte sont traités de manière confidentielle et en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation.

OBJECTIF DU PLAN DE LUTTE

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : *l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements*. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école.

DÉFINITIONS

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

NOTRE SITUATION

Chaque année, des interventions pour prévenir la violence et l'intimidation sont planifiées et réalisées à l'école Les Sources. Tous les intervenants de l'école sont appelés à jouer un rôle actif en ce sens et des personnes ressources externes viennent également nous appuyer dans nos actions de prévention.

Les situations de véritable intimidation sont peu nombreuses dans notre milieu. Par ailleurs, nous observons que les jeunes sont mieux outillés et qu'ils arrivent plus facilement à dénoncer les manifestations de violence dont ils peuvent être victimes ou témoins. Depuis maintenant cinq ans, nous avons instauré la *période de dénonciation* qui permet aux jeunes à partir de la 3^e année de dénoncer ou d'aller chercher de l'aide lorsqu'ils en sentent le besoin. Aussi, nous constatons qu'un grand nombre d'élèves arrive à utiliser adéquatement les stratégies de résolution de conflits que nous leur présentons annuellement.

Nous maintenons nos efforts visant à lutter contre la violence et l'intimidation. Au cours de la prochaine année, de nouvelles actions favorisant les comportements respectueux et empreints de civisme seront mises de l'avant. Suite à l'état de situation sur la violence et l'intimidation à l'école Les Sources, un rapport nous a été transmis présentant un portrait représentatif et valide de la situation. Ce dernier nous permet d'ajuster nos interventions.

NOS RÉSULTATS

Selon les élèves qui ont participé à dresser le portrait de situation de la violence à l'école Les Sources (4^e à 6^e année) de 2013, 2015 à 2017, 98% des élèves se sentent en sécurité à l'école (185 élèves ont répondu au questionnaire en ligne).

Selon les parents ayant répondu au questionnaire en ligne (59 parents ont répondu au sondage), 97% des parents reconnaissent que les règlements concernant la violence à l'école sont clairs et justes. 92% mentionnent que la surveillance des adultes est adéquate.

Selon les élèves et le personnel scolaire (9 membres du personnel ont répondu au sondage 2017), le lieu le plus à risque de violence est le terrain de l'école.

PRÉVENTION

La prévention des actes de violence et d'intimidation est importante pour nous.

À notre école, nous privilégions de :

- *reconnaître, souligner et valoriser les capacités et les compétences individuelles de chacun ou chacune;*
- *véhiculer des images positives des enfants, dans toute leur diversité, comme étant des personnes capables, compétentes et dignes de respect;*
- *impliquer les enfants dans la prise de décision et dans la résolution de problèmes et créer des occasions leur permettant de faire de bons choix;*
- *faire la promotion d'un environnement scolaire basé sur le respect des différences et sur la reconnaissance des droits et des responsabilités de chacun et chacune;*
- *offrir aux enfants des occasions leur permettant d'acquérir le sens de l'initiative et de prendre des responsabilités;*
- *favoriser un environnement scolaire fondé sur une attitude de non-tolérance envers toutes les formes d'abus et de violence, ainsi qu'une reconnaissance de la réalité de l'abus et de la violence dans notre école;*
- *assurer, à l'échelle de toute l'école, une compréhension commune de ce que constituent la violence et l'intimidation, en adoptant une définition claire, ainsi qu'un langage commun pour en parler;*
- *promouvoir des modèles de relations interpersonnelles saines et égalitaires et encourager l'expression saine des émotions;*
- *favoriser le contact entre les personnes ressources adultes et les enfants;*
- *créer des liens entre l'école et des groupes et des individus dans la communauté ayant de l'expertise et œuvrant pour la prévention de la violence;*
- *favoriser une compréhension et une utilisation adéquate des médias sociaux.*

Voici les moyens mis en œuvre à l'école Les Sources et qui contribuent à prévenir les actes de violence et d'intimidation.

- Période de dénonciation à tous les jours 10 pour les élèves de la 3^e à la 6^e année : Les élèves ont la possibilité de dénoncer par écrit tout acte de violence ou d'intimidation dont ils auraient été victimes ou témoins (voir annexe 1).
- Ateliers animés par le policier éducateur :
 - 1^{re} année : « Vigile vigilant »
 - 4^e année : « Cyberintimidation »
 - 6^e année : « Ne sois pas hors la loi »

- Élèves brigadiers en 4^e, 5^e et 6^e année : Aider les autres élèves à se rappeler les consignes de sécurité et de respect à l'école.
- Activités qui visent l'entraide par les pairs (jumelage de classe).
- Participation des élèves aux règles de classe.
- Surveillance aux zones prédéterminées dans la cour d'école (éducatrice spécialisée en soutien).
- En début d'année, présentation aux élèves par la direction de l'école et l'éducatrice spécialisée du code de vie.
- Animation de différents ateliers pour tous les niveaux par l'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire.
- Comité-école de prévention de la violence et de l'intimidation.
- Organisation de plusieurs activités de prévention et de conscientisation lors de la semaine contre l'intimidation et la violence à l'école.
- Envoi des règles de vie aux parents en début d'année et des sanctions qui s'y rattachent. **Nouvelles règles du Super élève et apprentissage de la gestion de conflit montrée aux élèves (année scolaire 2017-2018)**
- Identification des surveillants sur la cour à l'aide de brassard.
- La présence d'un adulte est signalée par un carton vert à la porte de la cour de récréation.
- Répartition des zones de jeux sur la cour par degré (Plan de la cour avec neige /sans neige).*
- Accompagnement de l'équipe promotion-prévention du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Vieille-Capitale concernant la cour de l'école (portrait de situation et recommandations) (Plan de surveillance stratégique- formation reçue en janvier 2017 pour tout le personnel, enseignants et éducateurs du service de garde).*
- **Conférence sur l'intimidation donnée par M. Alain Pelletier en octobre 2017 pour tous les élèves de l'école.**

* Les plans de la cour et le plan de surveillance stratégique sont des ajouts au plan de lutte original pour l'année scolaire 2016-2017.

INTERVENTION



Tout incident lié à la violence et à l'intimidation doit être signalé à un membre du personnel. Les élèves peuvent en tout temps faire un signalement verbalement ou en utilisant les fiches de dénonciation prévues à cet effet (ces fiches de dénonciation sont présentées aux élèves de la 3^e à la 6^e année, voir annexe 1). Lors d'un tel incident, les étapes suivantes seront respectées :

1. Mettre fin à l'acte

- Exiger l'arrêt du comportement en s'assurant que les élèves témoins, s'il y a lieu, prennent connaissance de l'intervention.
- Assurer la sécurité de la victime s'il y a lieu.

2. Nommer le comportement

- Identifier l'acte répréhensible en s'appuyant sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école.
- Mettre l'emphase sur l'impact possible d'un tel acte sur les individus.
- Dénoncer le comportement et non pas l'élève qui a commis l'acte.

3. Orienter vers les comportements attendus

- Exiger un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation.
- Rencontrer et sanctionner, s'il y a lieu, l'auteur de l'acte de violence ou d'intimidation.

4. Agir auprès de la victime

- Évaluer la situation et prendre les informations nécessaires à la prise de décision.
- Référer au besoin à des services spécialisés.
- Assurer un suivi auprès de ce dernier s'il y a lieu.
- Informer l'élève sur les mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète.

5. Transmettre

- Assurer le suivi de la situation en remplissant la feuille « suivi d'un incident » (voir annexe 2)
- Consigner les informations recueillies pour usage ultérieur si nécessaire.



ÉVALUATION ET SANCTION



La gravité et la fréquence d'un comportement seront prises en compte pour établir le niveau d'intervention. Nous rencontrons ainsi :

1. La personne qui a porté la situation à notre attention
2. La victime
3. L'auteur de l'acte
4. Le témoin

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation.

Notre référentiel de gestion des manquements majeurs				
Gravité	Niveaux d'intervention	Sanctions	Rétablissement/réparation	Soutien
Intensité et effet +++ Manquements majeurs	Prévention ciblée (1er niveau)	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de contact • Appel aux parents • Retrait durant les pauses ou midi 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'excuse • Réflexion introspective de la situation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre titulaire • Contrat de comportement • Visionnement d'une capsule vidéo avec les parents ou les intervenants de l'école
	Prévention dirigée (2 ^e niveau)	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de contact • Rencontre des parents • Suspension • Expulsion • Plainte policière 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la victime • Travaux communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi individuel avec un intervenant • Calendrier de rencontres avec les parents • Ressources externes

SOUTIEN

Soutien auprès des victimes

Actions prises	Mesures de soutien offertes
<ul style="list-style-type: none">▪ Évaluation de la détresse de l'élève par un intervenant▪ Assurer un climat d'écoute, de confiance et de sécurité. Lui communiquer qu'il n'est pas responsable de l'intimidation, qu'il ne le mérite pas, qu'il n'est pas le seul à vivre cela.▪ Communication avec les parents de la victime	<ul style="list-style-type: none">▪ Rencontres ponctuelles ou régulières avec un intervenant pour :<ul style="list-style-type: none">▪ travailler sur l'estime de soi et l'affirmation de soi;▪ améliorer ses relations;▪ l'outiller à rechercher de l'aide et des alliés▪ l'aider à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter▪ Coordination des interventions de soutien assumées par cet intervenant▪ Soutenir ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire

Soutien auprès des élèves qui sont témoins

L'école favorise l'engagement et les actions des témoins en créant un milieu scolaire sécurisant où la défense de la victime et les valeurs non violentes sont perçues favorablement. Pour ce faire, l'école :

- Favorise, à travers les activités éducatives, le développement des valeurs collectives d'entraide et de coopération;
- Assure la protection des élèves en répondant rapidement aux manifestations de violence;
- Assure la disponibilité d'une personne de confiance lors d'une dénonciation;
- Valorise le geste de dénonciation.

Soutien auprès des élèves auteurs d'actes d'intimidation et de violence

L'école privilégie les rapports cordiaux entre les élèves. Lors d'incidents liés à la violence et à l'intimidation, nous privilégions d'abord la réconciliation lorsque cela est possible.

Actions prises	Mesures de soutien offertes
<ul style="list-style-type: none">▪ Arrêter les actes d'intimidation et de harcèlement et les nommer;▪ Signifier clairement à l'élève que la violence est inacceptable;▪ Dénoncer le rapport de force;▪ Défaire les justifications; ▪ Appliquer les conséquences de façon immédiate, équitable, cohérente et personnalisée et selon la sévérité et la fréquence du geste ou des gestes posés;▪ Amener l'élève à trouver un moyen de réparer le tort causé selon les besoins de l'élève qui est victime;▪ Assigner des lieux déterminés ou des tâches constructives durant les moments hors classe;▪ Rappeler le protocole à l'élève et l'aviser des conséquences à venir s'il y a récurrence;▪ Établir et garder le lien avec ces élèves.	<ul style="list-style-type: none">▪ Rencontres ponctuelles ou régulières avec un intervenant pour :<ul style="list-style-type: none">▪ lui faire prendre conscience de ses pensées et ses croyances erronées et à les remplacer par d'autres, plus réalistes et positives;▪ l'amener à réaliser sa part de responsabilité dans le problème;▪ développer l'empathie;▪ Privilégier des interventions où l'élève apprend de nouvelles habiletés et des comportements mieux adaptés, notamment pour canaliser ses frustrations, sa colère, son agressivité, pour se valoriser positivement, etc.;▪ Enseigner la résolution de problèmes;▪ Enseigner les habiletés sociales et lui donner l'occasion de les exercer;

SUIVI DU SIGNALEMENT OU DE LA PLAINTÉ

La consignation de l'acte

Une fiche de consignation est complétée et prévoit :

- la nature de l'agression
- les personnes impliquées
- le moment
- l'endroit
- les circonstances
- la fréquence

Un suivi est également effectué pour informer les membres du personnel et les parents concernés de l'évolution du dossier.

Les divers documents seront conservés confidentiellement dans le bureau de l'éducatrice spécialisée.

PLAINTÉ

Les étapes suivantes, décrites ci-après, sont franchies de façon séquentielle dans le cheminement d'une plainte :

Étape 1 : Examen de la plainte au niveau de l'unité administrative.

Étape 2 : En cas d'insatisfaction du plaignant, examen de la plainte au niveau du responsable de l'examen des plaintes et du directeur général de la Commission scolaire.

Étape 3 : En cas d'insatisfaction du plaignant, examen de la plainte par le protecteur de l'élève.

Étape 4 : Décision finale par le Conseil des commissaires.

Références

- 1- *Document d'appui pour élaborer un plan de lutte contre l'intimidation et la violence*, Commission scolaire des Découvreurs, novembre 2012
- 2- *Changer son coin du monde : l'école sécuritaire, forte et libre*, un recueil de pratiques et de stratégies innovatrices destinées aux écoles élémentaires ayant reçu le Projet ESPACE, COPA, Le Centre ontarien de prévention des agressions, décembre 2005.
- 3- *Je m'affirme, un trésor pour la vie*, projet commun de prévention contre l'intimidation à l'école, Cité de l'Amitié, mars 2008.
- 4- *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école*, Région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, *Fiche de soutien* Élaboration d'un protocole de prévention et d'intervention concernant l'intimidation et le harcèlement, *Document réalisé par la table des agents de soutien locaux du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école de la Région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – 2012-01-18*

ANNEXES

Fiche de dénonciation
(2^e-3^e cycles)
Mieux vivre à l'école

Il se peut que tu aies vécu de l'intimidation depuis les 10 derniers jours. Raconte l'incident le plus simplement possible.

« **DéNON**cer, c'est dire **NON** à l'intimidation ! »

Coupon de dénonciation

Date : _____

Ton nom : _____ classe de : _____

La personne qui m'intimide est : _____

Je connais un élève qui est intimidé, il s'appelle : _____

L'élève qui l'intimide est : _____

Raconte-nous brièvement ce qui est arrivé :

Ou recopie simplement la phrase suivante : **À l'école Les Sources, dénoncer c'est dire NON à l'intimidation.**

Rapport comportemental suite à un acte de violence et/ou d'intimidation ciblé

Date : _____ Nom de l'élève : _____

Classe : _____

Heure de l'incident : Matin Récréation Dîner Autobus

Lieu :

Service de garde Cour d'école Corridor
 Salle de classe Toilette Autre : _____

Identification du type d'intimidation ou d'acte de violence

Agression physique :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Pousser | <input type="checkbox"/> Enfermer dans un endroit. |
| <input type="checkbox"/> Bousculer | <input type="checkbox"/> Agresser dans le but de faire mal. |
| <input type="checkbox"/> Agacer | <input type="checkbox"/> Contraindre à faire quelque chose par la menace |
| <input type="checkbox"/> Frapper | <input type="checkbox"/> Cracher |
| <input type="checkbox"/> Menacer ou agresser des membres de la famille ou des amis de la victime. | <input type="checkbox"/> Voler ou s'approprier des objets |
| | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

Intimidation sociale :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Parler dans le dos | <input type="checkbox"/> Exclure du groupe d'amis. |
| <input type="checkbox"/> Ridiculiser l'autre en public. | <input type="checkbox"/> Exclure avec malice. |
| <input type="checkbox"/> Humilier en public (ex. révéler des informations personnelles, graffiti). | <input type="checkbox"/> Manipuler les autres pour qu'ils rejettent. |
| <input type="checkbox"/> Faire porter le blâme. | <input type="checkbox"/> Isoler totalement du groupe de pairs. |
| <input type="checkbox"/> Faire circuler des rumeurs. | <input type="checkbox"/> Défier à faire quelque chose (initiation). |
| | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

Agression verbale et écrite :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Se moquer. | <input type="checkbox"/> Insulter à propos du sexe ou de la race. |
| <input type="checkbox"/> Traiter de noms méchants ou blessants. | <input type="checkbox"/> Menacer de violence physique. |
| <input type="checkbox"/> Ridiculiser à propos d'objets ou de vêtements. | <input type="checkbox"/> Cyberintimidation |
| <input type="checkbox"/> Ridiculiser à propos de l'apparence physique. | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

Qui a été touché par ces comportements :

Pair Enseignant Éducatrice Autre : _____

Témoins : _____

Commentaires : _____

Signature : _____

Actions prises

Vérification de la situation faite par :

- Enseignant Surveillant Direction Autres : _____

Date

Avertissement

Gestes de réparation (excuses)

Discussion avec le titulaire

Discussion avec l'intervenante

Retenue pendant la récréation

Retenue pendant l'heure du dîner

Appel aux parents

Devoirs ou travaux supplémentaires

Temps de réflexion

Promenade avec la surveillance

Rencontre avec la direction

Rencontre avec la T.E.S.

Autres :